

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Valerie Bouchard

<https://www.cadre21.org/membres/3ee85bc6f962ba3fae9c5df2>

Date d'obtention : 2021-12-08 14:25:04

## Preuve et attestation de développement professionnel

### Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Qu'il est important de ne pas regarder les photos/vidéos et de toute suite enclencher la méthode Sexto. Les " oui-dire" des autres personnes comme par exemple qu'un parent vient me dire que son enfant a envoyé une photo et que son enfant n'a pas de répercussions, ce n'est pas dans les mandats de la méthode Sexto.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je me sentirai plus en confiance lorsque j'aurai à faire face à ce genre de situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

M'assurer de confisquer le cellulaire le plus rapidement possible && enclencher le protocole lorsque nécessaire, car chaque minute compte.